

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent soixante-dixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 24 FÉVRIER 2014**

**Procès-verbal de la trois cent soixante-dixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
BRUNET, Sébastien Étudiant		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X ( <i>Conf. téléphonique</i> )	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u></b>		
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<b><u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u></b>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 05.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

À la demande d'un membre, le point 7 est déplacé au point 4 de l'ordre du jour et les points subséquents sont décalés.

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-neuvième (29 octobre 2013) réunion du comité exécutif
- 3.- Avis au recteur concernant le projet de budget révisé au 31 octobre 2013 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014
- 4.- Approbation de l'offre de services du Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour les services financiers par l'Université du Québec en Outaouais
- 5.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau
- 6.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau
- 7.- Engagement d'une attachée ou d'un attaché d'administration au Secrétariat général
- 8.- Recommandation à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour la nomination d'un membre à la Table des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)
- 9.- Approbation de l'entente de collaboration entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais
- 10.- Approbation de l'entente de collaboration entre IMAVI et l'Université du Québec en Outaouais
- 11.- Période d'information et questions
- 12.- Prochaine réunion
- 13.- Clôture de la séance

## **2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-neuvième (29 octobre 2013) réunion du comité exécutif**

### **2.1 Approbation**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-neuvième (29 octobre 2013) réunion, et ce, sans modification.

## 2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

### 3.- Avis au recteur relatif au projet de budget révisé au 31 octobre 2013 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour l'exercice financier 2013-2014

*La directrice du Service des finances, madame Lise Legault, est présente pour le traitement de ce point.*

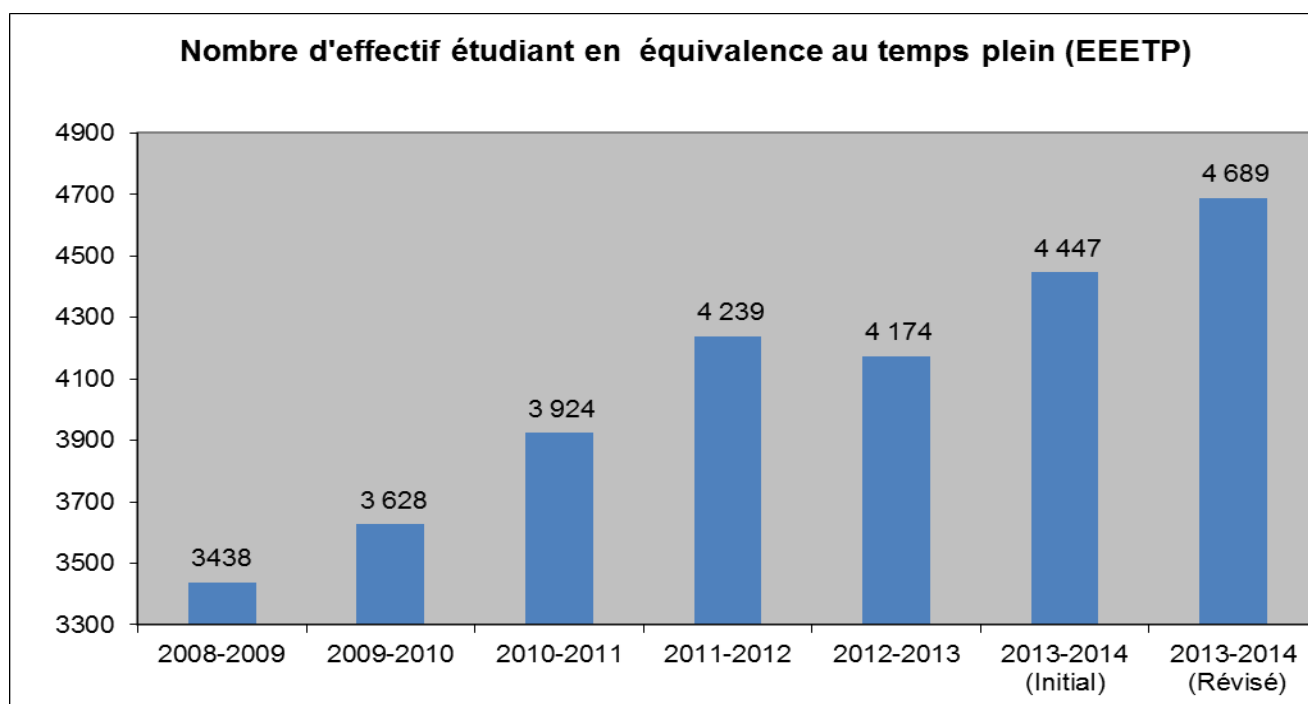
Une version papier de la présentation PowerPoint commentée en séance est distribuée aux membres.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que selon le Règlement général 7 de l'Université du Québec, une révision en mi-année est prévue dans la démarche budgétaire. En effet, chaque année, l'Université met à jour ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, l'effectif étudiant de l'été ainsi que celui de l'automne sont connus. À partir de ces données, la prévision de l'effectif étudiant pour le trimestre d'hiver 2014 est ajustée.

#### **PRÉVISIONS DES PRODUITS**

Les produits totalisent 75 625 800 \$ au budget révisé comparativement à 72 474 800 \$ au budget initial, soit une augmentation nette de 3 151 000 \$.

Au budget initial, l'effectif étudiant prévu était de 4 447 effectifs étudiants en équivalence au temps plein (EEETP). Selon les données du trimestre d'été et d'automne et la prévision pour le trimestre d'hiver, l'effectif étudiant prévu est maintenant de 4 689 EEETP, représentant une augmentation de 5,44 % par rapport au budget initial et une augmentation de 12,34 % comparativement à l'année 2012-2013, qui fut, par ailleurs, une année atypique en raison des événements du printemps 2012. Ainsi, la hausse de l'effectif étudiant connu au cours des deux dernières années est de 10,59 % si l'année 2011-2012 sert comme base de référence. Par conséquent, la subvention augmentera de 1 792 600 \$. Les droits de scolarité ont également été ajustés en fonction de l'augmentation de l'effectif étudiant pour un montant de 602 400 \$. Les frais afférents ont quant à eux été ajustés de 87 300 \$ à la hausse.



Outre l'augmentation de la subvention pour le financement de l'effectif étudiant de 1 792 600 \$, quatre ajustements de la subvention générale du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) ont un impact plus significatif sur la révision budgétaire 2013-2014. Tout d'abord, un ajustement de la subvention des terrains et bâtiments procure une subvention additionnelle de 263 600 \$. De plus, la subvention pour l'aide aux universités de taille modeste a été réduite de 256 300 \$ pour tenir compte d'un ajustement étalé sur cinq ans, qui prenait fin en 2012-2013. Par ailleurs, l'ajustement des subventions relatif au taux d'indexation des étalons et des enveloppes fournit un revenu additionnel de 217 900 \$. Également, la subvention relative aux frais indirects de recherche subventionnée a augmenté de 162 500 \$, suite à la hausse du volume des activités déclarées. Enfin, divers autres ajustements à la subvention entraînent une hausse de 72 500 \$ par rapport au budget initial. Outre les éléments mentionnés ci-dessus, la révision des produits génère aussi une hausse nette de 49 200 \$ des revenus des entreprises auxiliaires et de 159 300 \$ des autres produits, incluant une hausse de 41 100 \$ pour le changement de présentation des ristournes du centre des services communs qui était auparavant présentée au coût net.

### **PRÉVISIONS DE CHARGES**

Les charges totalisent 76 190 600 \$ comparativement aux 74 135 900 \$ établis au budget initial, adopté en avril dernier, soit une augmentation de 2 054 700 \$.

Malgré une hausse importante de l'effectif étudiant, par rapport au budget initial, le nombre d'activités d'enseignement prévu demeure inchangé. Cette situation s'explique par une révision de la prévision initiale et une moyenne d'étudiants par groupe supérieure à ce qui avait été prévu pour le trimestre d'automne 2013. Cette situation génère une économie importante par rapport au budget initial. Ainsi, l'augmentation du coût de la masse salariale pour les chargés de cours s'élève seulement à 356 100 \$, celle-ci étant reliée à la hausse du nombre de postes vacants chez les professeurs et aux révisions apportées à la prévision initiale. De plus, la prévision du coût de la masse salariale a été révisée en tenant compte du personnel en place en octobre. L'économie salariale anticipée au budget initial de 2 000 000 \$ a été augmentée à 2 700 000 \$, soit une hausse de 700 000 \$. La provision pour les retraites anticipées a quant à elle été revue à la baisse de 150 000 \$. Une provision de 2 % de la part employeur au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) a également été prévue suite à la réception d'une instruction à cet effet de la part du siège social de l'Université du Québec. L'impact prévu est de 265 000 \$. Également, la provision pour économies diverses, autres que les salaires, a été portée à 585 000 \$, ce qui représente une augmentation de 135 000 \$.

De plus, la dépense prévue pour le service de la dette est réduite de 170 300 \$ par rapport au budget initial. Cet écart est principalement attribuable à la réduction du déficit, au report de déboursés et tout particulièrement à des sommes importantes versées par le MESRST à la fin de l'année financière 2012-2013 et au début de l'année courante, à titre de recomptage. Ainsi, l'économie générée par la réduction des emprunts est évaluée à 149 300 \$. La prévision pour les frais de financement a également été réduite d'environ 29 200 \$, afin de tenir compte de l'économie générée par les faibles taux d'intérêt. Les frais bancaires ont été haussés de 8 200 \$, en fonction de la hausse de l'effectif étudiant.

Les budgets requis pour les stages ont été revus à la baisse de 79 000 \$, en fonction des besoins qui se sont précisés au cours de l'année financière. De plus, la provision pour mauvaises créances a été augmentée de 34 000 \$ pour tenir compte de l'augmentation de l'effectif étudiant et de la révision de l'estimation. Par ailleurs, le changement de présentation des ristournes du centre des services communs entraîne une hausse des charges de 41 100 \$, en contrepartie de la hausse des produits équivalente déjà mentionnée. Divers autres ajustements entraînent une réduction des charges de 22 400 \$.

En plus de permettre d'absorber le déficit du budget initial de 1 661 100 \$, la hausse de la prévision de l'effectif étudiant et le maintien du nombre d'activités d'enseignement

dégagent une marge de manœuvre. Par ailleurs, des économies importantes, à caractère non récurrent, sont générées par les nombreux postes vacants et la situation observée au niveau des chargés de cours. De ce fait, le comité de budget a accueilli diverses demandes non récurrentes permettant à l'UQO d'utiliser les sommes dégagées pour des projets spécifiques.

Au terme de l'analyse du budget 2013-2014, le comité de budget propose l'adoption des demandes budgétaires suivantes, totalisant la somme de 1 965 200 \$. Vous trouverez la liste des demandes budgétaires à la page suivante.

### Liste des demandes budgétaires

PROJETS	MONTANT ALLOUÉ
Révision du régime des études des cycles supérieurs	30 000 \$
Fonds internes de recherche	135 000 \$
Départements (Frais de voyage, représentation, coordination de stages, etc.)	173 900 \$
Support à la gestion académique et valorisation de l'enseignement	128 200 \$
Appui au DFCP et développement des activités	80 100 \$
Adhésion aux activités du Pôle universitaire Gérin-Lajoie	27 600 \$
Appui au développement de programmes en sciences de la santé	72 400 \$
Appui au Bureau du registraire – Admission, adaptation scolaire et soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap	141 600 \$
Acquisitions et aménagements – Bibliothèque	200 000 \$
Support aux services aux étudiants à Saint-Jérôme	31 500 \$
Mise à niveau de l'infrastructure informatique	250 000 \$
Mise à niveau de laboratoires informatiques	146 000 \$
Équipements (Saint-Jérôme, ISFORT, Lucien-Brault, etc.)	207 500 \$
Équipements divers pour le centre sportif	50 000 \$
Système d'éclairage au terrain de soccer	65 000 \$
Remplacement d'un véhicule – Service des terrains et bâtiments	25 000 \$
Aménagement - ISFORT	20 000 \$
Soutien à la Fondation de l'UQO et création d'une base de données des diplômés	65 000 \$
Autres	<u>116 400 \$</u>
<b>Total des demandes budgétaires</b>	<b><u>1 965 200 \$</u></b>

Considérant la marge de manœuvre dégagée, le comité de budget propose également de réserver une somme de 650 000 \$ pour l'aménagement de l'intersection Saint-Joseph/Taché. Il va de soi qu'il s'agit d'un projet essentiel pour le développement de l'Université.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	<b>Budget initial 2013-2014 (\$ = 000)</b>	<b>Budget révisé 2013-2014 (\$ = 000)</b>	<b>Écart (\$ = 000)</b>
<b>Produits</b>	<b>72 474,8 \$</b>	<b>72 474,8 \$</b>	
<b>Variations</b>			
- Subvention MESRST		<b>2 252,8</b>	
- Droits de scolarité		<b>602,4</b>	
- FIO		<b>87,3</b>	
- Entreprises auxiliaires		<b>49,2</b>	
- Autres éléments affectant les produits		<b>159,3</b>	
<b>TOTAL des produits</b>	<b>72 474,8 \$</b>	<b>75 625,8 \$</b>	<b>3 151,0 \$</b>
<b>Charges</b>	<b>74 135,9 \$</b>	<b>74 135,9 \$</b>	
<b>Variations</b>			
- Demandes budgétaires		<b>1 965,2</b>	
- Stationnement – Intersection Saint-Joseph/Taché		<b>650,0</b>	
- Augmentation – Rémunération des chargés de cours		<b>356,1</b>	
- Provision - Part employeur RRUQ		<b>265,0</b>	
- Provision – Économie sur la masse salariale		<b>( 700,0 )</b>	
- Réduction – Service de la dette et frais financiers		<b>( 170,3 )</b>	
- Réduction – Provision pour retraites anticipées		<b>( 150,0 )</b>	
- Provision – Économies anticipées		<b>( 135,0 )</b>	
- Révision des budgets pour les stages		<b>( 79,0 )</b>	
- Provision – Mauvaises créances		<b>34,0</b>	
- Autres ajustements		<b>18,7</b>	
<b>TOTAL des charges</b>	<b>74 135,9 \$</b>	<b>76 190,6 \$</b>	<b>2 054,7 \$</b>
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<b><u>1 661,1 \$</u></b>	<b><u>564,8 \$</u></b>	<b><u>1 096,3 \$</u></b>

### EXCÉDENT DES CHARGES PAR RAPPORT AUX PRODUITS

En fonction de ces données, l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait de 564 800 \$, soit une différence de 1 096 300 \$ comparativement au budget initial.

Suite à la présentation, un membre souhaite savoir si des directives particulières au sujet des régimes de retraite des universités ont été émises par le gouvernement. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le gouvernement n'a transmis aucune consigne à cet effet, mais souligne toutefois que l'UQ se penche actuellement sur le sujet et fera ultérieurement des recommandations à l'Assemblée des gouverneurs.

Un membre fait part de sa rencontre avec le commissaire de la circonscription de l'Université, monsieur Jocelyn Blondin, qui a indiqué que sa priorité serait accordée à l'aboutissement du projet d'intersection Saint-Joseph/Alexandre-Taché.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que dans le cadre des mesures d'assouplissement à l'effort budgétaire exigé des universités, le MESRST permet aux établissements en situation de déficit d'effectuer un virement discrétionnaire à même le solde d'une enveloppe dédiée vers le fonds de fonctionnement. L'UQO bénéficie d'une telle enveloppe, soit celle pour le programme de bourse pour de courts séjours à l'étranger dont le solde inutilisé s'élève plus de 424 000 \$. Le vice-recteur explique que si cette somme n'est pas utilisée, elle pourrait éventuellement être réclamée par le Ministère et il suggère donc de se prévaloir de cette opportunité.

Un membre, qui remercie le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice des finances pour la présentation du budget, se dit en accord avec la proposition de se prévaloir du virement discrétionnaire.

Un autre membre se dit très satisfait du budget révisé en général, mais souhaite savoir de quelle façon la hausse de la fréquentation étudiante sera abordée, notamment au niveau des services académiques, et s'enquiert du budget réservé aux auxiliaires d'enseignement.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources fait savoir que des modifications ont été faites au niveau des services directs aux étudiants afin de pallier l'augmentation de la charge de travail occasionnée par la hausse de l'effectif étudiant. Des sommes ont notamment été allouées au Bureau du registraire et des services aux étudiants afin d'embaucher du personnel du soutien supplémentaire. Il ajoute que les budgets affectés aux auxiliaires d'enseignement sont variables d'un département à l'autre et que certains départements connaîtront une baisse des sommes allouées pour l'embauche de personnel surnuméraire en raison d'une réduction de leurs activités. C'est le cas notamment du Département des sciences infirmières. Le recteur exprime le souhait que des précisions soient disponibles à ce sujet pour les membres du conseil d'administration lors de la réunion du 9 décembre prochain.

Le même membre fait remarquer que le nombre total d'employés des catégories soutien et professionnel est le même depuis l'année 2011-2012 et se demande comment l'Université compte assurer la qualité des services offerts avec un personnel restreint.

Le recteur rappelle que plus de 25 nouveaux professeurs ont été engagés au cours de la dernière année et que la priorisation de l'embauche de professeurs constitue un compromis historique auquel l'Université a toujours dû consentir. Il reconnaît que cette carence par rapport aux autres universités mérite réflexion afin de rétablir une proportion raisonnable entre le nombre de professeurs et le nombre d'employés de soutien et professionnels.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources unit sa voix à celle du recteur et mentionne que plusieurs efforts ont été faits, notamment l'embauche d'employés surnuméraires. Le budget 2014-2015 devrait permettre de fournir le support supplémentaire nécessaire.

Afin de contrebalancer le déséquilibre professeurs/employés, le membre qui est intervenu précédemment suggère entre autres une meilleure organisation du travail et l'informatisation de l'archivage des données du Bureau du registraire.



Ces suggestions sont bien accueillies par le recteur qui expose qu'un budget de 50 000 \$ a été versé au Décanat de la gestion académique pour travailler à l'analyse des processus et que le Chantier 4 du plan d'action découlant de la planification stratégique 2009-2013 se penche sur la mise en place de processus de gestion performants visant à améliorer la qualité des services offerts. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources ajoute que GESTA 2, bientôt en fonction, contribuera à l'amélioration du traitement des dossiers.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invite le membre à s'entretenir de l'informatisation de divers processus avec les membres du corps professoral puisque nombre d'entre eux peuvent questionner un tel changement.

La présidente suggère que les responsables de département soient invités à soumettre des idées et des suggestions visant l'amélioration des services lorsqu'ils seront consultés en vue de la préparation du budget 2014-2015. Cette dernière tient à remercier sincèrement le vice-recteur à l'administration et aux ressources, la directrice des finances et toute son équipe pour la préparation du budget révisé.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 370-CX-1632 concernant un avis favorable au recteur relatif au projet de budget révisé au 31 octobre 2013 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **4.- Approbation de l'offre de services du Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour les services financiers par l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'à la suite d'un processus d'appel d'offres, l'UQO avait adjudgé à la Caisse populaire St-Raymond de Hull, la gestion de ses comptes bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2003 au 28 février 2008. L'entente comportait une option de renouvellement après entente entre les parties. En 2008, l'option de renouvellement fut exercée et le contrat fut prolongé jusqu'au 14 février 2013. Depuis l'entente, le Mouvement Desjardins a regroupé les services offerts par les Caisses de la région au Centre financier aux entreprises.

Le 5 novembre 2012, le comité exécutif adoptait une résolution permettant à l'UQO de bénéficier d'une prolongation de contrat d'un an, aux mêmes conditions, conformément à une entente qui avait été négociée avec le Centre financier aux entreprises (voir résolution 361-CX-1587). Au terme de ce renouvellement, l'Université entendait lancer un appel d'offres pour la gestion de ses affaires bancaires.

Le 29 octobre dernier, le comité exécutif mandatait le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour négocier de gré à gré une entente de cinq (5) ans avec le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'UQO avec une possibilité de réserver à l'UQO le droit de maintenir, pour une période de transition maximale de six (6) mois après la fin de l'entente, certains services offerts par l'institution financière, et ce aux mêmes prix et conditions que ceux offerts au contrat initial de cinq (5) ans (voir résolution 369-CX-1631).

Cette approche avait été jugée être la meilleure option pour servir adéquatement les intérêts de l'Université, considérant les conditions du marché, les impacts d'un changement d'institution financière sur l'Université et l'article 37 du Règlement sur les contrats de service des organismes publics, qui découle de la Loi sur les contrats des organismes publics et qui stipule qu'un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré.

Pour ce faire, les représentants de l'UQO ont rencontré les représentants du Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins, afin de leur expliquer les besoins de

l'institution et de leur exposer les exigences minimales à respecter afin de considérer leur offre de services. Une fois l'offre préparée, les représentants du Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins ont à leur tour sollicité une rencontre afin d'exposer et d'expliquer leur offre de services.

Cette offre de services permet également à l'UQO de satisfaire aux exigences réglementaires de l'article 2.3b du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme, qui découle de l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, qui stipule que les emprunts par acceptations bancaires doivent pouvoir se faire à un taux ne dépassant pas le taux des acceptations bancaires canadiennes apparaissant à la page CDOR majoré de 0,3 %. Il en est de même pour celles de l'article 4 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme, qui découle de l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, qui stipule que les emprunts sur marge de crédit doivent pouvoir se faire à un taux n'excédant pas le taux préférentiel.

L'offre de services soumise maintient également un taux d'intérêt équivalant au taux préférentiel moins 1,75 % sur le solde consolidé quotidien créditeur. Cette offre est jugée avantageuse pour l'UQO. À titre indicatif, le taux préférentiel est établi à 3 % depuis le 9 septembre 2010. Ainsi, depuis cette date, l'UQO a reçu des intérêts calculés au taux de 1,25 % sur son solde consolidé quotidien créditeur, alors que les emprunts effectués sous forme d'acceptations bancaires, au cours de la même période, ont été financés à des taux variant de 1,17 % à 1,62 %.

Le projet déposé propose de maintenir le *statu quo* quant aux frais transactionnels ce qui est jugé très favorable, considérant les conditions actuelles du marché. Quant aux services facturables, une modification concerne l'imposition d'une limite annuelle de 4 000 \$ pour le remboursement des frais de TPV et des frais de virements bancaires. Auparavant, le remboursement des frais de TPV était assujéti à une limite annuelle de 2 640 \$ et les frais de virements bancaires étaient remboursés totalement. En outre, les frais annuels pour les cartes de crédit Affaires sont réduits de 40 \$ à 25 \$, alors que la ristourne de 1 % est maintenant assujéti à une limite de 7 380 \$ par année. Ces changements sont mineurs et ont peu d'impact sur les frais de l'UQO.

De plus, il est avantageux pour l'UQO de transiger avec le Mouvement Desjardins pour les perceptions par carte de crédit dont les frais constituent la deuxième dépense la plus importante de l'Université en termes de coûts financiers. Bien sûr, les institutions financières n'ont pas de contrôle sur ces taux et ne peuvent les garantir pour la durée de l'offre de services. Toutefois, le maintien des taux en vigueur et le fait qu'au cours de la dernière année, 36 % des paiements effectués par carte de crédit ont été effectués par des détenteurs de carte de crédit Visa Desjardins, permet au Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins d'offrir à l'UQO un taux inférieur de 0,2 % à 0,4 % comparativement à celui offert pour les autres cartes de crédit. Cela représente un avantage annuel de l'ordre de 12 000 \$.

Il est à noter que l'entente proposée comporte une clause prévoyant une révision annuelle du dossier. Dans l'éventualité où le volume de transactions observé pendant la durée de l'entente serait supérieur de 20 % aux données de base historiques utilisées pour effectuer l'offre de services et précisées dans l'entente, la caisse se réserve le droit, sur expédition d'un préavis écrit de 30 jours, de renégocier les termes de la présente entente. Lors de cette révision, la caisse s'engage à faire profiter l'UQO de toute économie réalisée à la suite d'une adhésion ou à une plus forte utilisation de leurs produits automatisés. Il en est de même si les soldes des encours moyens d'épargne ou les soldes des encours moyens d'emprunt sont inférieurs de 20 % aux paramètres historiques utilisés et précisés dans l'offre soumise.

Les termes de l'entente prévoient également une clause de référencement aux projets de partenariat public-privé qui stipule que l'UQO « s'engage à inclure à l'entente de partenariat public-privé, une clause spécifique proposant que le ou les promoteurs retenus s'engagent à présenter à Desjardins, toutes demandes de financement bancaire liées au projet de partenariat public-privé ».

Finalement, l'article 5.3.3 f du Règlement de régie interne accorde au comité exécutif le pouvoir d'autoriser la signature des conventions financières avec les institutions financières.

L'on convient en séance de reformuler le deuxième dispositif de la résolution comme suit : « **D'ACCEPTER** l'offre de services de cinq (5) ans soumise par le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'Université du Québec en Outaouais, pour la période débutant le 15 février 2014 et se terminant le 14 février 2019, étant entendu que l'Université se réserve le droit de maintenir, après la fin de l'entente et pour une période de transition maximale de six (6) mois prenant fin le 19 août 2019, certains services offerts par l'institution financière, et ce, aux mêmes prix et conditions que ceux offerts au contrat de cinq (5) ans; ».

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 370-CX-1633 concernant l'approbation de l'offre de services du Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour les services financiers par l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

**5.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance du poste de préposée ou préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Pierre Tessier, registraire, de madame Geneviève Béland, chargée de gestion au Bureau du registraire et des services aux étudiants, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu sept (7) candidatures et en a retenu une (1) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Angélique Legault à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau.

Madame Legault possède plus de neuf (9) années d'expérience dans le domaine du service à la clientèle. Elle travaille depuis septembre 2013 à titre de préposée au service à la clientèle comme statut particulier au Bureau du registraire et des services aux étudiants à l'UQO. Elle a travaillé notamment à titre de réceptionniste et conseillère à la clientèle au Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Elle répond aux exigences du poste en détenant un diplôme d'études secondaires (DES) à l'école secondaire Mont-Bleu (2005). De plus, elle possède un diplôme d'études collégiales (DEC), programme Sciences humaines au Cégep de l'Outaouais (2007) et un Certificat en Droit à l'Université d'Ottawa (2010).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 370-CX-1634 concernant l'engagement d'une préposée au Service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau (Angélique Legault); laquelle résolution est jointe en appendice.

**6.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance du poste de préposée ou préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Pierre Tessier, registraire, de madame Geneviève Béland, chargée de gestion au Bureau du registraire et des services aux étudiants, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu neuf (9) candidatures et en a retenu quatre (4) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Janie Charbonneau à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau.

Madame Charbonneau possède près de cinq (5) années d'expérience dans le domaine du service à la clientèle. Elle travaille depuis juillet 2013 à titre de préposée au service à la clientèle comme statut particulier au Bureau du registraire et des services aux étudiants à l'UQO. Elle a travaillé notamment à titre de caissière à la Caisse Desjardins et à titre d'adjointe aux ressources humaines pour Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Elle a répondu aux exigences du poste en détenant un diplôme d'études secondaires (DES) au Collège St-Joseph de Hull. De plus, elle possède un diplôme d'études collégiales (DEC), programme Sciences humaines au Cégep de l'Outaouais (2009) et un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) à l'UQO (2013).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 370-CX-1635 concernant l'engagement d'une préposée au Service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau (Janie Charbonneau); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.- Engagement d'une attachée ou d'un attaché d'administration au Secrétariat général**

Madame Mireille Auger quitte la salle.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la modification de rattachement du poste professionnel vacant du Bureau du développement au Secrétariat général à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste d'attachée ou d'attaché d'administration au Secrétariat général à Gatineau.

Le comité de sélection, composé de monsieur Luc Maurice, secrétaire général, de madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique au Secrétariat général, et de madame Lynn Carpentier Joannis, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une (1) candidature qui fut rencontrée en entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Mireille Auger à titre d'attachée d'administration au Secrétariat général à Gatineau.

Madame Auger possède plus de dix (10) années d'expérience dans le domaine de la rédaction. Elle travaille comme professionnelle à statut particulier de l'UQO depuis avril 2010. Elle a notamment occupé la fonction d'agente d'information à la Direction des communications et du recrutement et la fonction d'attachée d'administration au Bureau du développement. Elle a également travaillé à titre de rédactrice pour la Fondation de l'UQO et a été réviseuse pigiste à la Ville de Gatineau. Elle est détentrice d'un Baccalauréat ès arts, concentration langue française à l'Université d'Ottawa (1995). Elle a complété une (1) année d'études multidisciplinaires à l'Université de Sherbrooke (27 crédits). Elle poursuit actuellement des études au certificat d'initiation à la rédaction professionnelle à l'UQO (12 crédits).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 370-CX-1636 concernant l'engagement d'une attachée d'administration au Secrétariat général (Mireille Auger); laquelle résolution est jointe en appendice.

Madame Mireille Auger réintègre la salle.

**8.- Recommandation à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour la nomination d'un membre à la Table des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)**

Le recteur informe les membres que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) sollicite des candidatures d'organismes de la société civile de la région pour un poste de commissaire au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais soit le groupe sectoriel Connaissance et savoir. À l'instar des autres organismes et institutions de la région, l'UQO est invitée à soumettre des candidatures.

Le poste à pourvoir actuellement a été laissé vacant le 28 octobre dernier par madame Édith Leclerc.

Les modalités inscrites au règlement de la CRRNTO précisent que « le conseil d'administration de la CRÉO voit à entériner l'ensemble des nominations par l'adoption d'une résolution. Ce faisant, la CRÉO doit s'assurer que, parmi tous les commissaires dûment désignés, un minimum de cinq (5) d'entre eux proviennent du territoire de la MRC Papineau, un minimum de cinq (5) d'entre eux proviennent du territoire de la MRC de Pontiac, et un minimum de cinq (5) d'entre eux proviennent du territoire de La Vallée-de-la-Gatineau. Le constat de résidence des commissaires s'exerce soit par son lieu de résidence personnelle, soit par l'adresse du siège social ou de la place d'affaires de l'organisme qu'il représente ».

La CRÉO étant l'instance qui regroupe tous les partenaires du développement régional et les principaux acteurs politiques de la région, c'est-à-dire les élus provinciaux et municipaux, il est essentiel que l'Université, compte tenu de son rôle en matière d'enseignement et de recherche dans la région, participe à son fonctionnement, et, plus particulièrement, à ses instances décisionnelles.

Le conseil est donc invité à entériner la recommandation de candidature à soumettre à la CRÉO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 370-CX-1637 concernant une recommandation pour la nomination d'une personne pour siéger à la Table des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO); laquelle résolution est jointe en appendice.

**9.- Approbation de l'entente de collaboration entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la présente entente vise à encadrer officiellement une collaboration entre l'UQO et l'Hôpital Montfort pour l'accueil d'étudiant(e)s stagiaires de plusieurs programmes d'études du secteur des sciences infirmières.

Puisque l'Hôpital Montfort constitue un établissement pouvant permettre aux candidat(e)s des programmes en sciences infirmières de bénéficier de stages dans un milieu francophone et puisque qu'il est envisagé que des stagiaires soient accueilli(e)s dès le trimestre d'hiver 2014 à l'Hôpital Monfort, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'autoriser la signature de l'entente de collaboration jointe au dossier.

En réponse à la question d'un membre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait savoir qu'aucune préoccupation n'émerge du fait que des étudiants effectuent un stage en Ontario, et ce, notamment vu la difficulté de trouver des lieux de stage appropriés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 370-CX-1638 concernant l'approbation de l'entente de collaboration entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **10.- Approbation de l'entente de collaboration entre IMAVI et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la présente entente vise à encadrer officiellement une collaboration entre l'UQO et IMAVI pour l'accueil d'étudiants stagiaires du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293.

Puisque cette clinique, dirigée Mme Annie Aimé, Ph. D., professeure au Département de psychoéducation et de psychologie de l'UQO, offre aux candidats de niveau doctoral en psychologie la possibilité d'acquérir des expériences cliniques, puisque le programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293, tant pour le profil psychologie clinique que le profil neuropsychologie clinique, contient des stages devant avoir lieu en milieu de pratique, et puisque qu'il est envisagé que des stagiaires soient accueillis dès le trimestre d'hiver 2014 chez IMAVI, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'autoriser la signature de l'entente de collaboration jointe au dossier. Il précise qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêts, madame Aimé ne fera pas partir du comité d'attribution des stages.

L'on convient en séance de préciser, dans le document d'entente de collaboration, ce qu'est IMAVI.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 370-CX-1639 concernant l'approbation de l'entente de collaboration entre IMAVI et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **11.- Période d'information et questions**

Un membre, qui a assisté à la journée porte ouverte de l'Université, le 30 novembre dernier, souligne l'excellente organisation de cet événement. Il se questionne toutefois sur la valeur de tous ces efforts en regard des retombées en terme de recrutement de nouveaux étudiants, vu ce qui lui semble une faible participation.

Le recteur indique qu'un bilan de cette journée est en train d'être dressé et le secrétaire général précise que la Direction des communications, qui a également entamé une réflexion sur cette formule, verra si une nouvelle approche devrait être préconisée.

**12.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 20 janvier 2014 à 12 h.

**13.- Clôture de la séance**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 14 h 20.

*Original signé par :*

---

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice